



VERNAISON
ENTRE LÔNES & COTEAUX

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Séance du conseil municipal du 21 avril 2026

1 - Introduction	4
2 – Cadre juridique	4
3 – Le contexte économique.....	5
3.1 - Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs	5
3.2 - Zone euro : une croissance en ordre dispersé	5
3.3 - Révision du niveau de la croissance et de l'inflation française pour 2026	6
3.4 - Le chômage en hausse lié à une croissance plus faible	7
3.5 - L'impact du choc économique sur le prix du pétrole	8
3.6 - Hypothèse du niveau des prix du pétrole et du Gaz	8
4 - Situation des comptes publics	9
5 – Loi de Finances 2026	9
5.1 - Chronologie des faits	9
5.2 - Les principales dispositions de la loi de finances 2026	10
5.2.1 - Gel de la dotation globale de fonctionnement et baisse des variables d'ajustement ..	10
5.2.3 - Reconduction du DILICO.....	10
5.2.4 - Réduction forte des variables d'ajustement.....	10
5.2.5 - Baisse du fonds vert et la DSIL.....	11
5.2.6 - FCTVA : les EPCI pénalisés	11
5.2.7 - Les autres mesures en bref.....	11
5.3 - Les points noirs pour les élus	11
5.3.1 - CNRACL.....	11
5.3.2 - CNFPT	12
5.3.3 - Service public postal	12
6 - SITUATION FINANCIERE DE VERNAISON AU 31/12/2025	12
6.1 - Les recettes de fonctionnement de la commune	12
6.1.2 - Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale	13
6.1.3 - La fiscalité directe	14
6.2 - Les dépenses de fonctionnement	15
6.3 - La dette : poursuite du désendettement.....	16
6.4 - Exécution budgétaire 2025	17
6.4.1 - Résultat de l'exercice 2025	17
6.5 - Les orientations budgétaires 2026	18

6.6 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
6.6.1 - Section de Fonctionnement – Les recettes	19
6.6.1.2 - Fiscalité	19
6.6.1.3 - La dotation globale forfaitaire (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR)	20
6.6.1.4 - Les taxes additionnelles aux droits de mutation à titre onéreux	20
6.6.1.5 - La dotation de solidarité communautaire (DSC)	20
6.6.1.6 - Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement	20
6.6.1.7 - Les subventions	21
6.6.2 - Section de fonctionnement – Les dépenses	21
6.6.2.1 - Les charges de personnel	21
6.6.2.2 - Les charges à caractère général	22
6.6.2.3 - Les subventions et autres charges de gestion courante	22
6.6.2.4 - Les autres dépenses de fonctionnement	22
6.6.2.5 - Les Charges financières et gestion de la dette	22
6.7 - SECTION INVESTISSEMENT	23
6.7.1 - Section d'investissement - Les recettes	23
6.7.2 - Section investissement – Les dépenses	24
6.7.3 - Les autorisations de programme et crédits de paiement	24
6.7.3.1 - APCP Aménagement sportifs des bords du Rhône	24
6.7.3.2 - APCP Réaménagement du local des joutes	25
6.7.3.3 - APCP Extension vidéoprotection	25
6.7.4 - Les restes à réaliser	25
6.7.5 - Les nouveaux investissements 2026	26

1 - Introduction

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la tenue d'un rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel et est un exercice obligatoire concourant à la transparence des comptes publics.

Il doit être présenté dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif. Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité. Il doit permettre une vision précise des finances et des orientations poursuivies.

Le ROB comporte notamment

- Des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'état concernant les collectivités locales etc
- Une analyse de la situation financière de la collectivité
- Les perspectives pour l'année concernée.

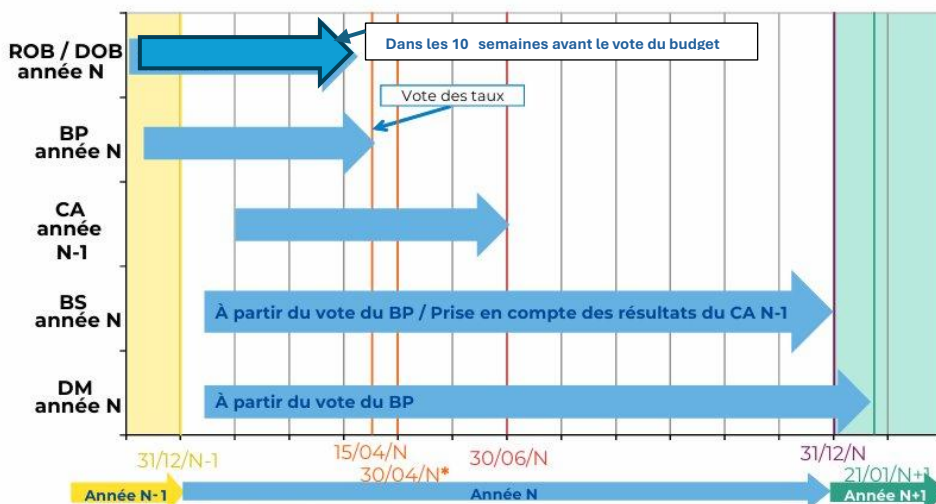
Une délibération prend acte du débat d'orientation budgétaire. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. En aucun cas le vote n'a pour vocation à approuver les orientations proposées.

La délibération du DOB doit être transmise au contrôle de légalité.

2 – Cadre juridique



Rappel des principales dates à respecter pour la construction de votre budget



NB : compte de gestion N-1 transmis par le comptable avant le 01/06 N et adopté avant le compte administratif

Information utile concernant l'année 2026 : du fait des élections, les communes et leurs groupements ont jusqu'au 30 avril pour voter leur budget et leurs taux de fiscalité.

3 – Le contexte économique

3.1 - Monde : la croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

La prévision de la croissance mondiale pour les prochaines années enregistrerait pour l'instant un léger ralentissement à 2.8% pour 2026 (après 3,0 % en 2024, 2,9 % en 2025)

Cependant les risques de baisse importante devraient sur la croissance mondiale demeurent élevés.

Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen Orient demeurent élevées.

A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

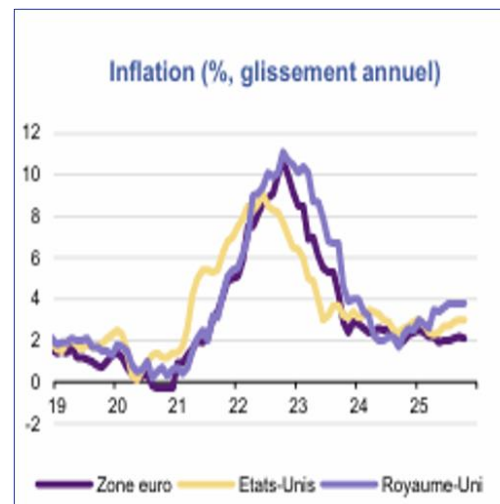
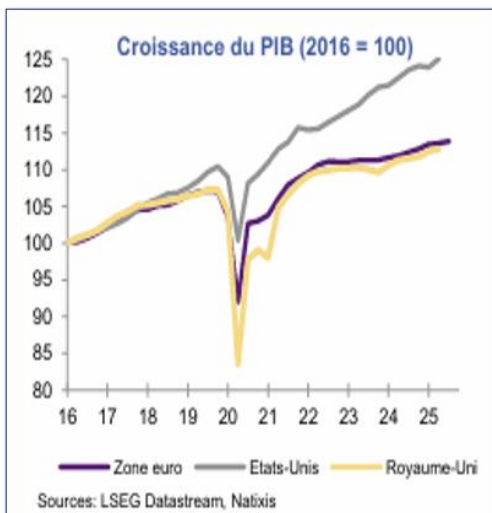
Au niveau mondiale 2026 serait une performance remarquable puisque les états font face à de nombreux chocs, comme les droits de douane de l'administration américaine.

Les États-Unis sont également impactés par ce ralentissement avec une croissance qui atteindrait le même niveau que 2025 à 1.8% (après 2,8 % en 2024)

En Zone Euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %) même si celle-ci devrait être davantage impacté par la relance de l'investissement en Allemagne, et le poids important des droits de douane.

Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026).

En Chine, l'activité resterait stable autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.



3.2 - Zone euro : une croissance en ordre dispersé

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024.

En 2025, la croissance est portée par la forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis lié à l'anticipation de la hausse des droits de douane aux USA.

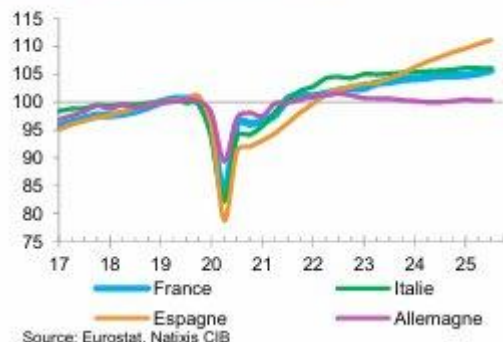
Quant à la croissance européenne, elle est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. L'activité allemande (0,3%) et l'Italie reste faible. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %).

L'année prochaine, la croissance allemande devrait redémarrer (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

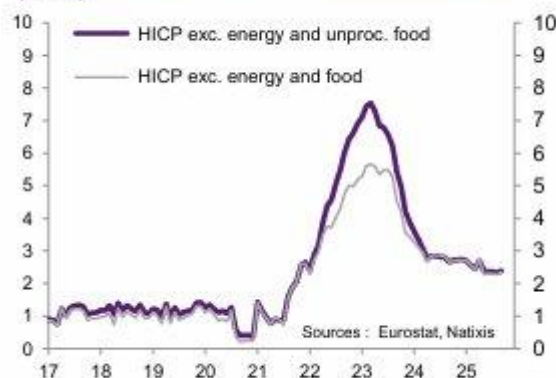
L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de baisser plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Zone euro: Inflation ICPE et inflation sous-jacente (GA, %)



3.3 - Révision du niveau de la croissance et de l'inflation française pour 2026

Projections macro-économiques Banque de France revues (mars 2026)

La croissance serait révisée un peu à la baisse en 2026 et en 2027, en raison du contexte géopolitique

Selon les derniers comptes nationaux trimestriels, la croissance du PIB s'est établie à 0,9 % en 2025, comme attendu dans notre prévision de décembre.

D'après la dernière enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France de début mars, la croissance du PIB au premier trimestre 2026 serait plus forte que prévu en décembre, entre 0,2 et 0,3 %. Cependant, nous devons rester prudent sur l'année 2026 compte tenu des incertitudes liées à l'impact de la guerre au Moyen-Orient sur les prix de l'énergie.

La consommation des ménages qui enregistre une croissance positive sur le 1er trimestre 2026, soutenu également par l'investissement des entreprises, et par une part moins importante. La prévision de croissance du PIB est revue à la baisse par rapport à la précédente, **pour s'établir à 0,9 %**.

En 2027 et en 2028, la croissance du PIB serait de 0,8 % puis 1,2 %, revue de - 0,2 pp et + 0,1 pp respectivement par rapport à nos précédentes projections. La hausse des prix de l'énergie, conjuguée à une révision à la hausse des taux d'intérêt par rapport à décembre, pèserait sur la croissance en 2027, puis la détente des prix permettrait d'amorcer un rattrapage en 2028.

- La consommation des ménages resterait le principal moteur de la croissance, alimenté en 2027 et en 2028 par des salaires plus dynamiques que l'inflation et par la reprise de l'emploi.
- Du fait de la hausse des taux d'intérêt et de l'incertitude, la reprise de l'investissement des entreprises serait nettement moins marquée que dans notre prévision de décembre.
- L'investissement des ménages serait aussi revu à la baisse. La contribution du commerce extérieur net serait légèrement positive en 2027 et 2028, avec une révision à la hausse en fin d'horizon, tenant à des hypothèses plus favorables sur la demande mondiale et le taux de change effectif de l'euro.

L'inflation remonterait en 2026, mais resterait modérée

En 2026, l'inflation totale (IPCH) remonterait à **1,7 %** en moyenne annuelle, après 0,9 % en 2025 (cf. graphique 5).

- Cette remontée s'expliquerait par la forte hausse des prix des hydrocarbures à la suite du déclenchement de la guerre au Moyen-Orient.
- L'inflation alimentaire progresserait également, mais dans une moindre mesure (autour de 2 %, après 1,5 % en 2025), en lien avec l'impact des conditions météorologiques récentes sur les prix des produits frais et le renchérissement des engrais et des intrants énergétiques.

En 2027, l'inflation retomberait à **1,4 %** en moyenne annuelle, malgré la transmission des hausses de prix du pétrole et du gaz de 2026 aux prix alimentaires et industriels, ainsi qu'aux salaires et aux prix des services.

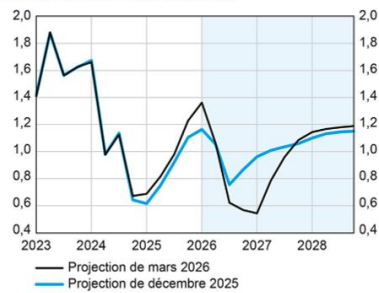
En 2028, l'inflation s'établirait à **1,6 %**, soutenue notamment par le prix des services dans un contexte de normalisation des prix de l'énergie après leur baisse en 2027.

Par rapport aux dernières projections, l'inflation totale prévue pour 2026 est révisée à la hausse dans le scénario de base (+ **0,4 pp**), l'augmentation des prix de l'énergie venant plus que compenser la révision à la baisse de l'inflation hors énergie et alimentation.

Concernant la politique monétaire, la Fed continuerait de baisser les taux alors que la BCE s'arrêterait à 2 %.

Graphique 3 : Croissance du PIB réel

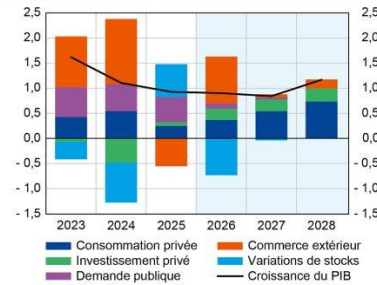
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au quatrième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Contributions à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



3.4 - Le chômage en hausse lié à une croissance plus faible

Le pouvoir d'achat des personnes en activité devrait rester stable en 2026, avant de rebondir en 2027 et 2028

Sur la base des dernières informations conjoncturelles (résultats détaillés du quatrième trimestre 2025, indicateurs de salaires négociés), la croissance du salaire nominal moyen par tête (SMPT) est revue à la baisse en 2025 et en 2026, à **1,8 % et 1,9 % respectivement**.

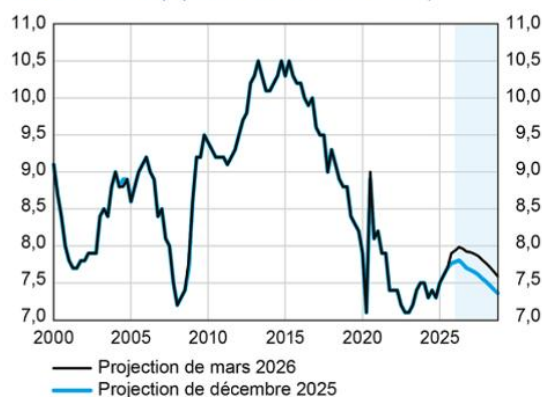
Cette révision, conjuguée à la hausse de l'inflation en 2026, se traduirait désormais par **une stabilité du pouvoir d'achat de la masse salariale** sur l'ensemble de l'année 2026.

Une estimation du **salaire moyen** est revue à la hausse, de + 0,1 pp en 2027, tirée par la hausse passée de l'inflation, pour s'établir à **2,3 %**, soit le même rythme qu'en 2028. Les prix 2027 et 2028 devraient progresser plus faiblement que les salaires, ce qui contribuerait à la hausse du pouvoir d'achat et favoriserait la consommation des ménages.

Le taux de chômage augmenterait en début 2026 pour atteindre 8,0 % à la mi-année 2026 avant d'amorcer une décrue pour enregistrer un niveau de 7,6 % au dernier trimestre 2028.

Graphique 8 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au quatrième trimestre, projections de la Banque de France sur fond bleuté

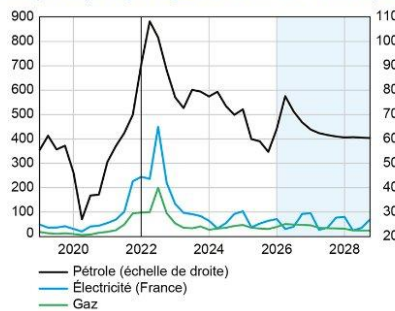
3.5 - L'impact du choc économique sur le prix du pétrole

Depuis le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, les prix des matières premières énergétiques ont fortement augmenté, tandis que le blocage du détroit d'Ormuz fait craindre une perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Ces événements ne sont pas sans rappeler l'année 2022, marquée par le début de la guerre en Ukraine, alors que les échanges commerciaux étaient encore entravés par des difficultés de production et de transport nourries par le rattrapage post pandémie.

Prix de l'énergie

(en EUR/MWh pour les prix de gros du gaz et de l'électricité, en euros/baril pour le pétrole)



Note : La barre verticale correspond au premier trimestre 2022, début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

3.6 - Hypothèse du niveau des prix du pétrole et du Gaz

Ce scénario se base sur les projections Euro système arrêtées au 11 mars 2026.

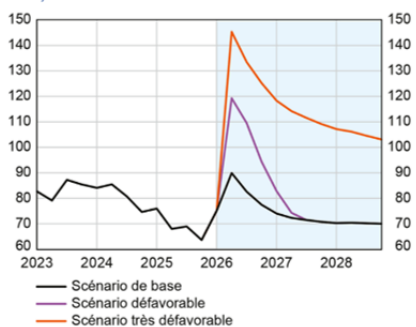
L'analyse repose sur la trajectoire des prix à terme du pétrole et du gaz à cette date.

Le prix du pétrole devrait augmenter **jusqu'à 92 dollars par baril** au deuxième trimestre 2026, puis diminuer pour se stabiliser autour **de 70 dollars à partir de mi-2027**.

Le prix du gaz serait en hausse à **51 EUR/MWh** au deuxième trimestre 2026, puis il diminuerait pour s'établir à **24 EUR/MWh fin 2028**.

Graphique 1 : Hypothèses sur le prix du pétrole dans les différents scénarios

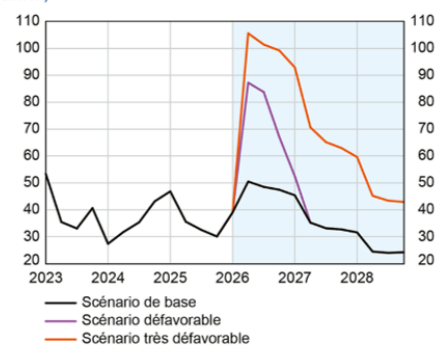
(en dollars/baril)



Source : Eurosystem

Graphique 2 : Hypothèses sur le prix du gaz dans les différents scénarios

(en EUR/MWh)



Source : Eurosystem

4 - Situation des comptes publics

Actualise au 27/03/26 [Finances publiques : résultats 2025 et perspectives 2026 et 2027 | budget.gouv.fr](https://budget.gouv.fr)

Selon l'Insee, le déficit public s'établit à **- 5,1 % du PIB** soit une amélioration du déficit prévu en loi de finances initiale pour 2025 de + 0,3 pt (soit 10,2 Md€). Cette amélioration s'explique par une moindre dépense des administrations centrales et des recettes plus dynamiques que prévu (impôt sur les sociétés, CSG sur le capital et TVA principalement).

La part de la dette publique atteindrait plus de 118% du PIB (contre 116% en 2025).

*Le total des recettes s'élèvera à 365,5 Md€. Le taux de prélèvements obligatoires s'établira à 43,9% du PIB. Pour redresser les comptes publics, il est prévu :

- des hausses de recettes fiscales, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés et par la suppression de plusieurs niches fiscales
- une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale.

5 – Loi de Finances 2026

5.1 - Chronologie des faits

Chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

22/11/2025 Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale (AN) et transfert au Sénat

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 Promulgation du [décret n°2025-1397](#) portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics

30/12/2025 Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret (cf. [DOB 2026 – édition spéciale](#))



13/01/2026

Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN

20/01/2026 49§3 sur la première partie du PLF

23/01/2026 49§3 sur la deuxième partie du PLF

28/01/2026 Deuxième lecture au Sénat

30/01/2026 49§3 sur l'ensemble du PLF

02/02/2026 Adoption définitive par le Parlement

02/02/2026 Saisine du conseil constitutionnel

19/02/2026 Décision du conseil constitutionnel



20/02/2026

20/02/2026 Promulgation de la loi de finances pour 2026

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de redressement des comptes publics avec un objectif de réduction du déficit public à 5 % du PIB (versus 5.4 % l'an dernier)

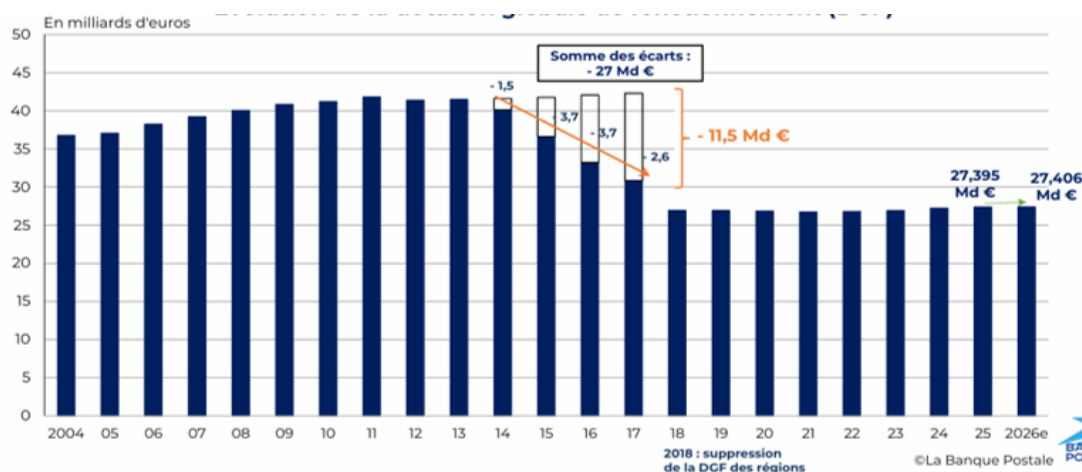
Elle mobilise l'ensemble des collectivités territoriales à hauteur d'environ 3.6 Md€, via une combinaison de baisses de dotations, de réductions de compensations fiscales et de hausses de charges

5.2 - Les principales dispositions de la loi de finances 2026

5.2.1 - Gel de la dotation globale de fonctionnement et baisse des variables d'ajustement

La loi de finances pour 2026 prévoit un gel de la DGF à 27,4 Mds€, après plusieurs années de hausses de cette dotation essentielle pour les collectivités territoriales et ce malgré l'inflation (perte estimée de 350 M€ sur la base d'une inflation de 1.3 %).

Ce gel s'accompagne d'une baisse des variables d'ajustement, avec notamment une baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des intercommunalités de 317 M€ (-34%). La dotation de garantie des FDPTP baisse de 50 M€. Ces diminutions, appliquées proportionnellement aux recettes de fonctionnement, peuvent entraîner des pertes totales pour certaines collectivités.



5.2.3 - Reconstitution du DILICO

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales de collectivités territoriales (DILICO) est reconduit à hauteur de 740 M€, dont 350 M€ pour les régions, 250 M€ pour les intercommunalités et 140 M€ pour les départements (l'Etat abonde parallèlement à 600 M€ le fonds de sauvegarde permettant de soutenir les départements en difficulté).

Les communes sont exonérées du prélèvement. L'Etat garantit le reversement de 90 % des sommes prélevées sur trois ans (2027 à 2029), le solde étant affecté au fonds de péréquation nationaux (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, notamment).

5.2.4 - Réduction forte des variables d'ajustement

L'Etat demande un autre effort conséquent aux collectivités en réduisant de 586 M€ les variables d'ajustement qu'il leur verse en compensation d'exonérations de fiscalité locale ou de transfert en compétences. Cette mesure affecte particulièrement le bloc communal (368 M€, avec une disparition quasi-totale de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP – des communes). Elle permettra notamment à l'Etat de financer certaines mesures prévues par la loi du 225 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local (59 M€ y sont affectés).

La compensation de l'abattement de 50 % appliqué aux valeurs locatives des établissements industriels, versée aux communes et aux EPCI, baissera de 307 M€ par rapport à 2025. En revanche, l'Etat augmente la compensation versée aux collectivités au titre de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dont bénéficient les terrains à usage agricole.

5.2.5 - Baisse du fonds vert et la DSIL

L'état réduit son soutien à l'effort des collectivités en faveur de la transition écologique : le fonds vert baisse de 313 M€ en 2026 (il atteint 837.5 M€). L'état minore aussi les crédits consacrés au financement des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) des intercommunalités.

La création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT), voulu par l'Etat afin de regrouper la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville (DPV), a finalement été supprimée. L'Etat maintient la baisse de 200 M€ de la DSIL justifiée selon lui par le cycle électoral. La DETR est reconduite à son montant 2025 (1.046Md€).

5.2.6 - FCTVA : les EPCI pénalisés

Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, des réseaux payés et des solutions informatiques en nuage (cloud) restent éligibles au Fonds de compensation de la TVA. Celui-ci sera versé aux intercommunalités l'année suivant les dépenses d'investissement. Ce gel pénalisera les EPCI dont les dépenses, engagées cette année, ne feront l'objet d'un remboursement qu'en 2027.

5.2.7 - Les autres mesures en bref

Maintien des anciennes communes en zone de revitalisation rurale (ZRR), non éligibles au dispositif France ruralités revitalisation (FRR), dans ce zonage ZRR jusqu'au 31 décembre 2029.

Fusion, à compter de 2027, de la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non-tendue. La nouvelle taxe se dénommera "taxe sur la vacance des locaux d'habitation"

Report d'un an (de 2026 à 2027) de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels.

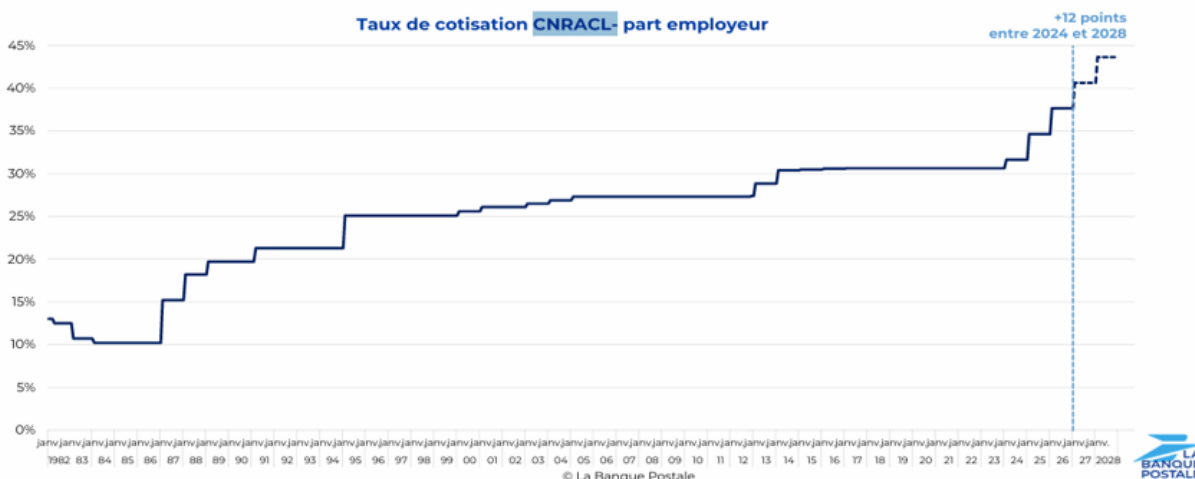
Report de trois ans de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation qui commencera à produire ses effets en 2031.

5.3 - Les points noirs pour les élus

5.3.1 - CNRACL

La contribution CNRACL poursuit sa hausse en 2026. Conformément au Décret du 30 janvier 2025, une hausse de 12 points en 4 ans (soit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL est supportée par les collectivités. Le cout supplémentaire estimé de 1,2 Mds€ pour l'ensemble des collectivités.

Rappel : Décret du 30 janvier 2025 - Hausse de 12 points en 4 ans (doit 3 points chaque année sur la période 2025-2028) du taux de cotisation employeur à la CNRACL.



5.3.2 - CNFPT

La ponction de 45M€ opérée au profit de l'Etat sur les ressources du CNFPT abondées par les cotisations des collectivités.

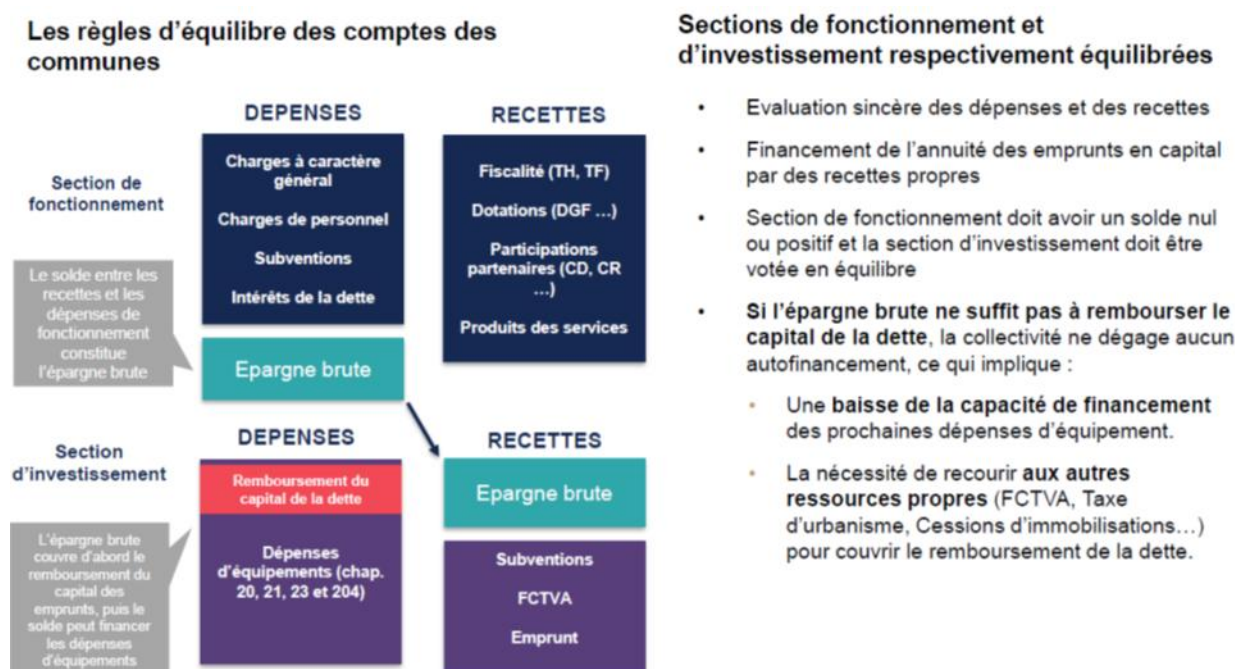
5.3.3 - Service public postal

Le financement du fonds postal national de péréquation territoriale, dont les crédits sont amputés de 125 M€, inquiète les élus sur la pérennité du service public postal.

Sources Maire de France

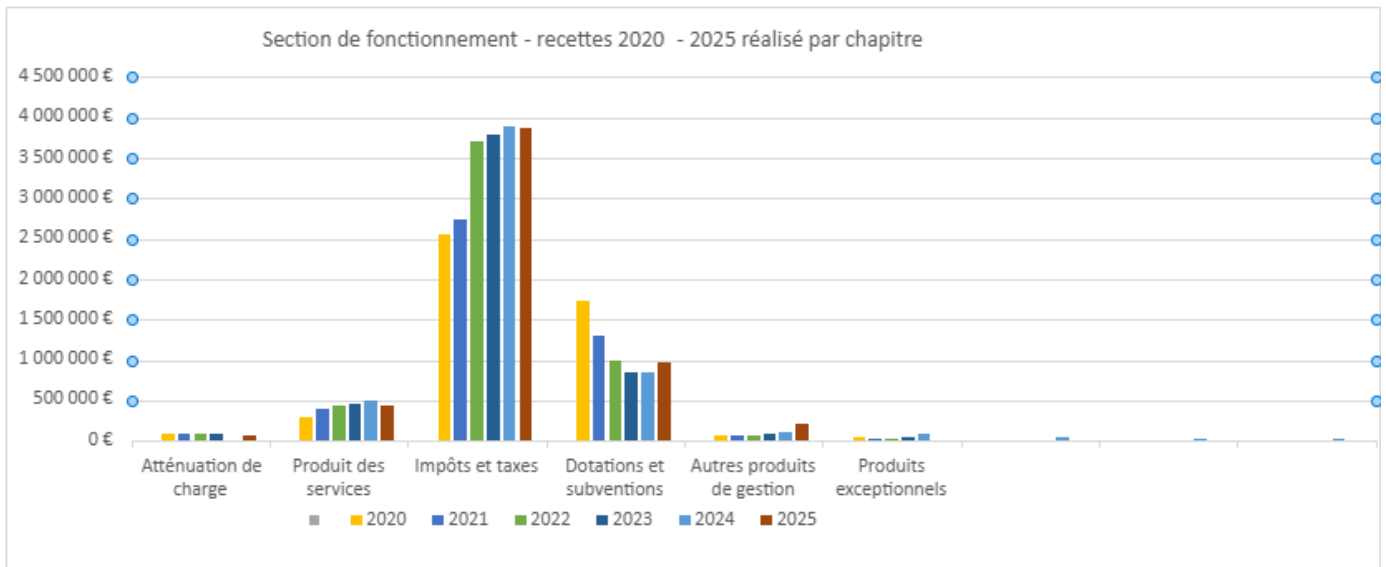
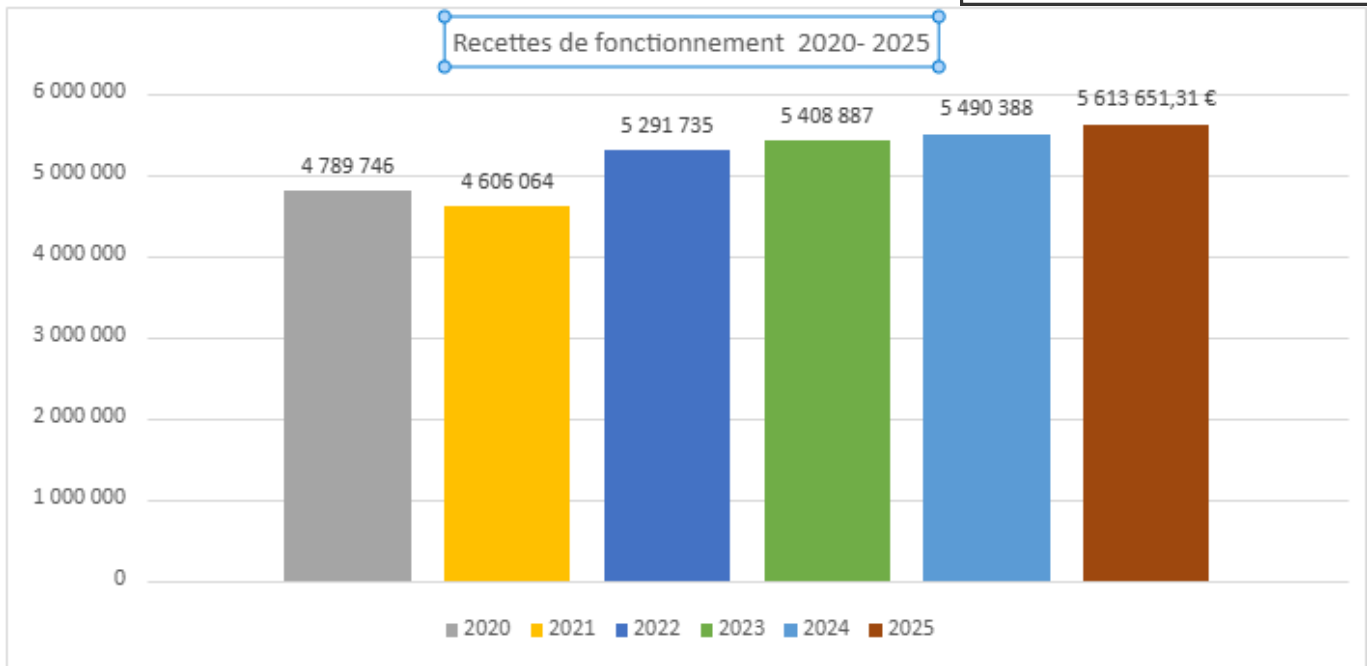
6 - SITUATION FINANCIERE DE VERNAISON AU 31/12/2025

Rappel des règles d'équilibre budgétaire



6.1 - Les recettes de fonctionnement de la commune

Chapitre	Libellé	2024	2025
	Produits de services, du domaine et ventes		
70	diverses	494 546,58 €	444 739,34 €
73	Impôts, taxes et fiscalités	3 888 259,33 €	3 875 974,58 €
74	Dotations et participations	841 056,23 €	975 621,88 €
75	Autres produits gestion courante	101 881,05 €	214 317,36 €
013	Atténuations de charges	92 949,16 €	53 823,15 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	49 175,00 €	49 175,00 €
77	Produits exceptionnels	14 520,18 €	- €
78	Reprise aux provisions	8 000,00 €	- €
	Total des Recettes (hors Excédent antérieur report)	5 490 387,53 €	5 613 651,31 €



L'exercice 2025 intègre également une recette exceptionnelle correspondant au recouvrement de 94 861,55 € au titre de l'année 2020, liée au remboursement de l'assurance statutaire à la suite d'un contentieux portant sur le marché d'assurance.

6.1.2 - Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale

Année	DGF	DSR	total
2020	301 615,00 €	63 820,00 €	365 435,00 €
2021	283 880,00 €	64 565,00 €	348 445,00 €
2022	259 187,00 €	64 455,00 €	323 642,00 €
2023	268 777,00 €	72 615,00 €	341 392,00 €
2024	269 209,00 €	80 197,00 €	349 406,00 €
2025	244 883,00 €	88 665,00 €	333 548,00 €

6.1.3 - La fiscalité directe

Rappel des taux d'imposition des taxes directes locales :

Taxe foncière sur le bâti	30.86 %
Taxe foncière sur le non-bâti	49.10 %
Taxe habitation	14.30%

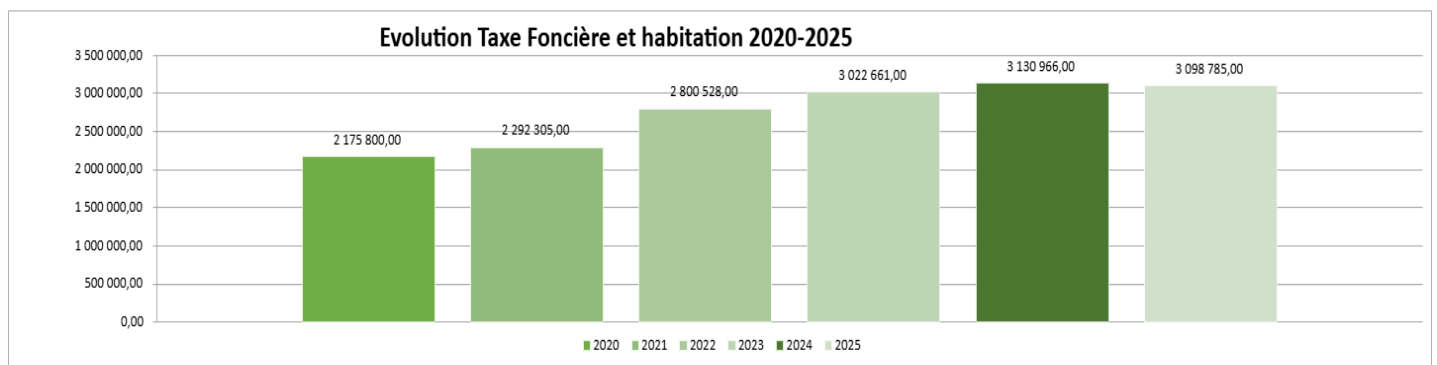
Taux moyens communaux de 2025 au niveau national

Taxe foncière sur le bâti	39.79 %
Taxe foncière sur le non-bâti	51.19 %
Taxe habitation	23.67 %

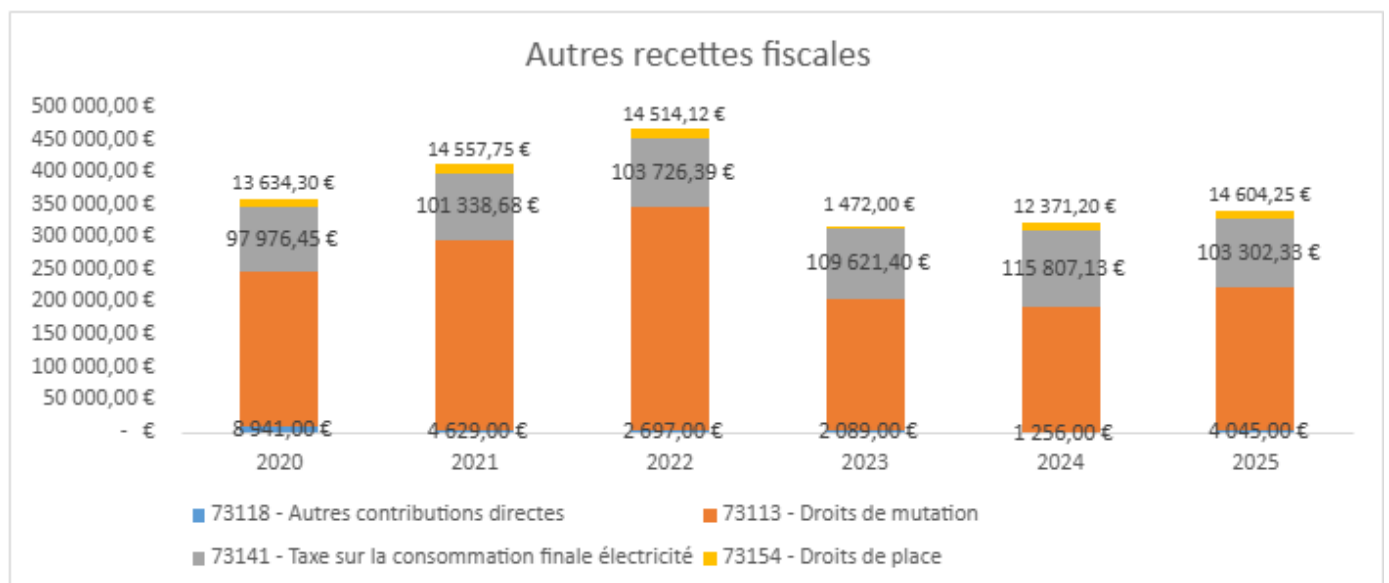
Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.

Aucune augmentation des taux de fiscalité n'intervient durant la période, alors même que les dotations et participations enregistrent un recul.

Les ressources fiscales diminuent, effet de l'abattement de 30% sur les bases du foncier bâti consenti aux bailleurs sociaux dans le cadre de la politique des quartiers prioritaires de la ville (mesures adoptées en 2025). Cet abattement permettra aux bailleurs sociaux de réinvestir dans le cadre de vie des habitants.

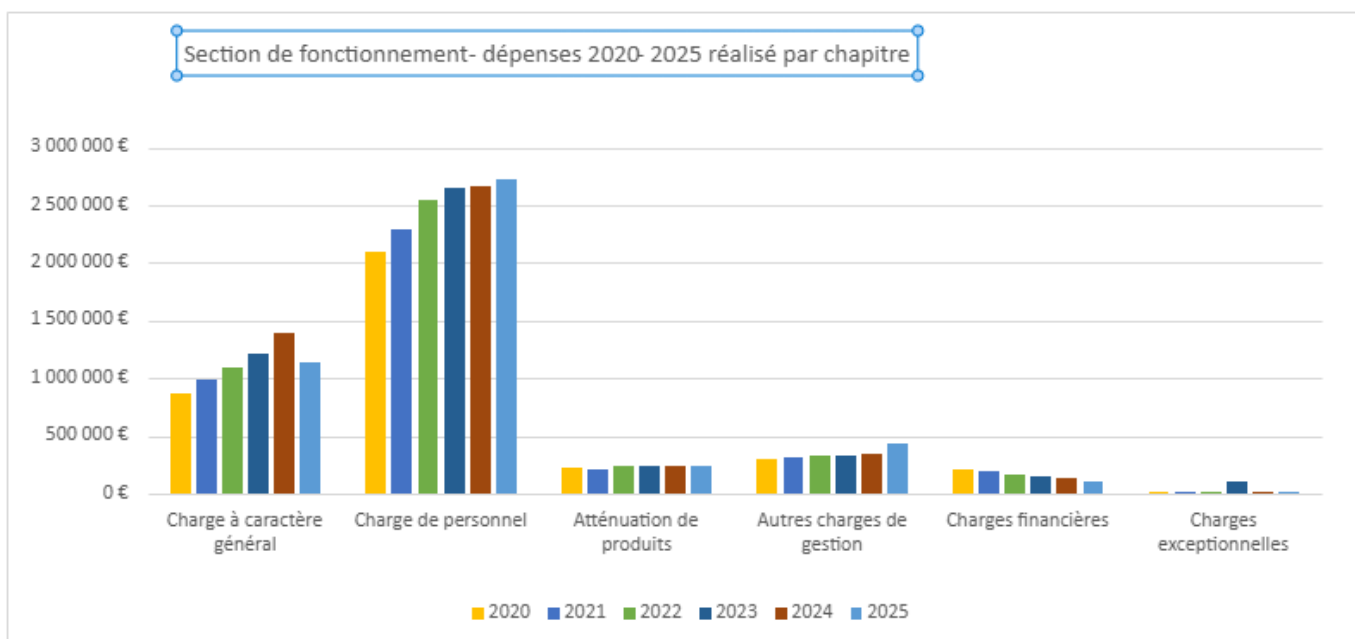
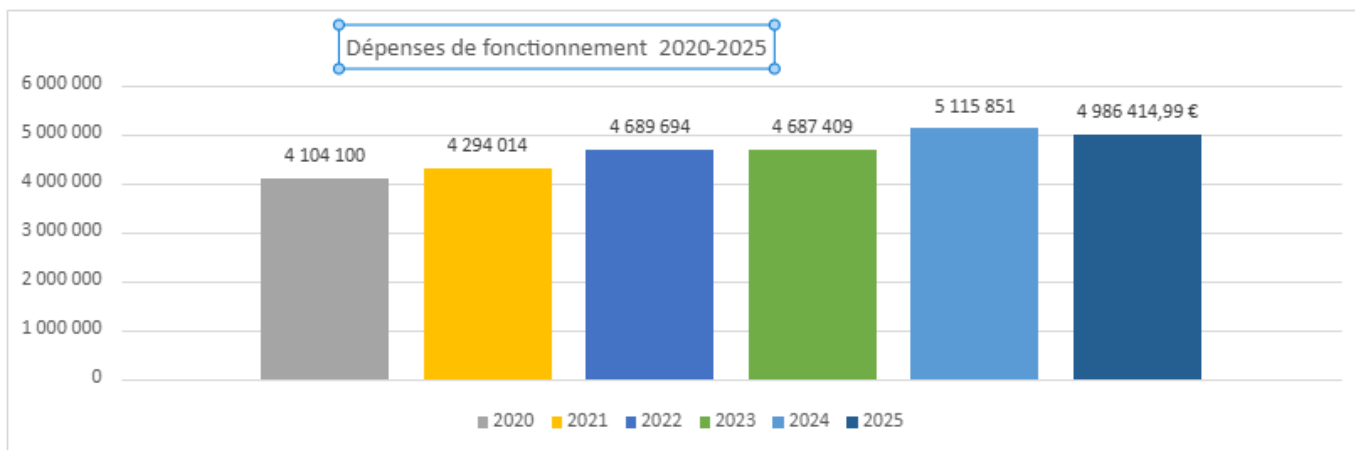


Autres recettes fiscales



6.2 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	2024	2025
011	Charges à caractère général	1 397 754,26 €	1 131 575,40 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 664 511,05 €	2 728 303,54 €
014	Atténuation de produits	238 694,40 €	237 658,02 €
042	Opération d'ordre de transfert entre section	341 808,56 €	343 022,84 €
65	Autres charges de gestion courante	341 370,44 €	431 226,17 €
66	Charges financières	130 876,33 €	109 754,50 €
67	Charges exceptionnelles	836,70 €	2 874,52 €
023	Virement section investissement	0,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	2 000,00 €
Total des Dépenses		5 115 851,74 €	4 986 414,99 €





De 2020 à 2024, on constate une hausse progressive des dépenses à caractère général liée principalement à l'explosion des coûts de l'énergie (EDF, gaz....). En 2025, on se félicite de la baisse des charges, grâce aux actions mises en place par la collectivité pour réduire les coûts de fonctionnement.

Les dépenses de maintenance, d'entretien des équipements et des bâtiments restent soutenues, en lien avec la remise à niveau de la programmation des maintenances réglementaires et nécessaires afin de sécuriser le patrimoine communal.

La masse salariale est en légère hausse en 2025. Celle-ci s'explique à la fois par la hausse progressive des cotisations employeur décidée au niveau national (notamment au titre de la CNRACL) et imposée aux collectivités mais aussi par l'évolution des besoins en services publics.

6.3 - La dette : poursuite du désendettement

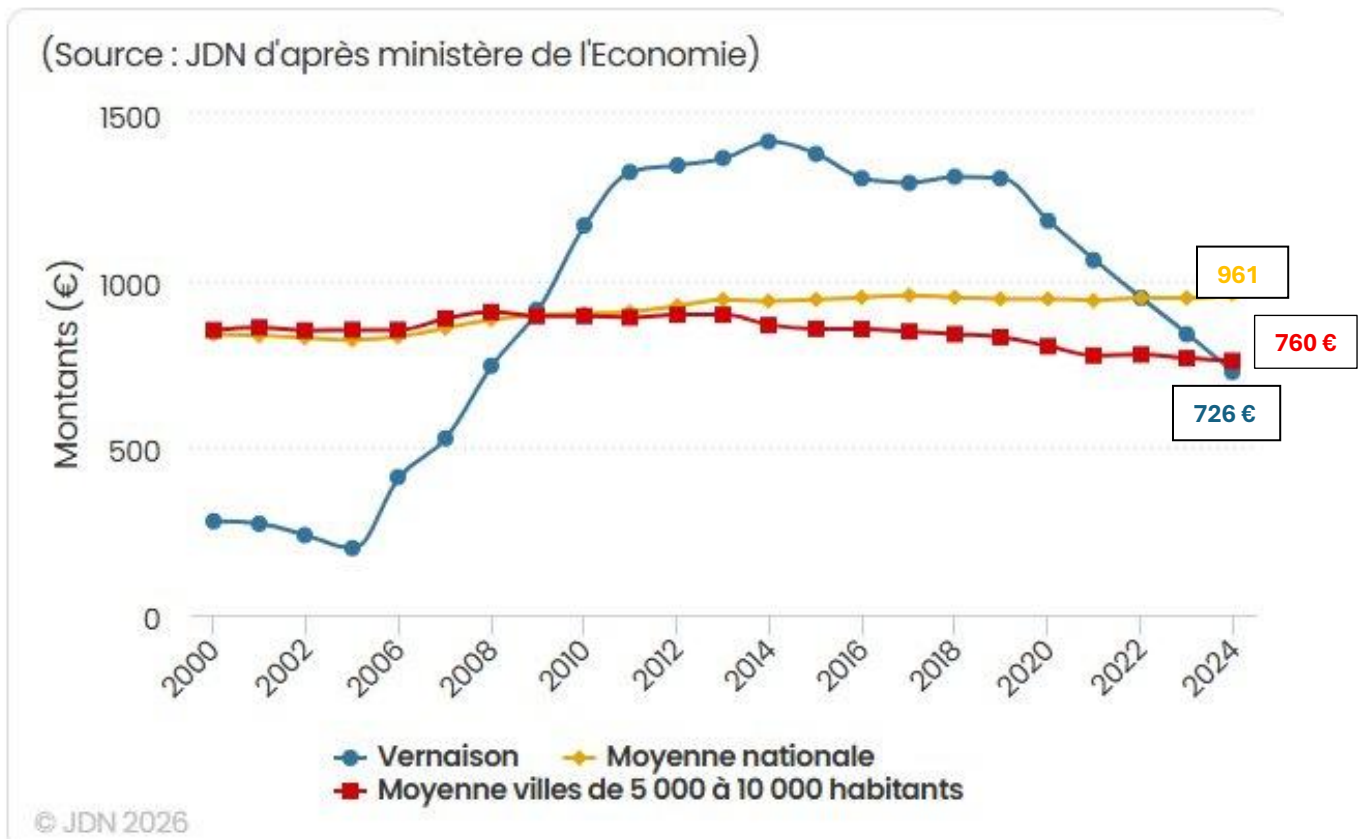
Une annuité de la dette qui pèse lourd, même si l'encours observé en début de période est en forte diminution (de 6.5 M€ à 3.2 M€).

Rappelons qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté durant le mandat écoulé, volonté forte de la municipalité.

Il est important de souligner que le poids de l'annuité reste toutefois élevé.

Année	Annuité				Capital restant dû au 31/12
	Total	Capital	Intérêts	Frais	
2019	745 634,18 €	514 627,99 €	231 006,19 €	- €	6 593 946,08 €
2020	735 364,41 €	519 806,93 €	215 557,48 €	- €	6 074 139,15 €
2021	735 625,45 €	537 572,72 €	198 052,73 €	- €	5 536 566,43 €
2022	735 625,45 €	556 036,33 €	179 589,12 €	- €	4 980 530,10 €
2023	735 625,45 €	575 226,75 €	160 398,70 €	- €	4 405 303,35 €
2024	735 625,45 €	595 174,24 €	140 451,21 €	- €	3 810 129,23 €
2025	735 625,45 €	615 910,58 €	119 714,87 €	- €	3 194 218,65 €
2026	704 989,75 €	606 704,91 €	98 284,84 €	- €	2 587 513,74 €
2027	695 676,59 €	618 671,25 €	77 005,34 €	- €	1 968 842,49 €
2028	675 734,94 €	620 514,32 €	55 220,62 €		1 348 328,17 €
2029	606 747,26 €	573 081,59 €	33 665,67 €		775 246,58 €
2030	374 560,33 €	359 041,09 €	15 519,24 €		416 205,49 €
2031	211 494,84 €	204 833,76 €	6 661,08 €		211 371,73 €
2032	112 873,91 €	110 856,58 €	2 017,33 €		100 515,15 €
2033	75 346,64 €	74 621,30 €	725,34 €		25 893,85 €
2034	25 996,20 €	25 893,85 €	102,35 €		0,00 €

Dettes par habitant de Vernaison



Le graphique ci-dessus montre que Vernaison revient à un endettement / habitant en deçà de la moyenne des villes de 5 000 h à 10 000 h.

6.4 - Exécution budgétaire 2025

Pour la première fois, le compte financier unique (CFU) fusionnera en un seul document, le compte administratif et le compte de gestion de la collectivité.

6.4.1 - Résultat de l'exercice 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 985 018,35	5 380 349,00	7 365 367,35
	Recettes réalisées (1)	B	1 101 666,35	5 613 651,31	6 715 317,66
	Restes à réaliser	C	122 549,00	0,00	122 549,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 705 802,72	5 680 349,00	7 386 151,72
	Dépenses réalisées (1)	E	1 161 236,43	4 986 414,99	6 147 651,42
	Restes à réaliser	F	106 147,28	0,00	106 147,28
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-59 570,08	627 236,32	567 666,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-279 215,63	300 000,00	20 784,37
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-338 785,71	927 236,32	588 450,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	16 401,72	0,00	16 401,72
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-322 383,99	927 236,32	604 852,33

**Résultat
fonctionnement cumulé**

2020	1 140 101,30 €
2021	1 132 160,08 €
2022	1 286 191,00 €
2023	1 441 857,00 €
2024	798 990,65 €
2025	927 236,32 €

**Résultat
investissement cumulé**

2020	-129 139,00 €
2021	-744 659,00 €
2022	-223 932,00 €
2023	-737 910,00 €
2024	-279 215,00 €
2025	-338 785,70 €

6.5 - Les orientations budgétaires 2026

Le budget 2026 a été bâti, comme chaque année, avec prudence et dans le respect des principes budgétaires (annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre et évaluation sincère des dépenses et des recettes).

La commune s'inscrit dans une **démarche collective de recherche d'économies** mobilisant l'ensemble des agents, des services et des élus, afin de maîtriser durablement ses dépenses de fonctionnement.

Bien que l'inflation semble ralentir, elle continue de peser sur les coûts des biens et services essentiels pour le fonctionnement communal (énergie, denrées alimentaires, transports, fournitures, services externalisés...). Par ailleurs, les obligations bâtementaires qui s'imposent à la commune représentent des charges incompressibles.

L'enjeu est donc de continuer de faire **face à ces charges tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement et préserver le niveau de service délivré aux usagers.**

Les enjeux budgétaires :

- Poursuivre l'investissement malgré un autofinancement limité
- Ne pas augmenter les impôts en 2026
- Continuer à maîtriser le niveau de la dette communale
- Assurer un service public de qualité

6.6 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

6.6.1 - Section de Fonctionnement – Les recettes

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 380 349,00	0,00	5 386 110,44	5 386 110,44	5 386 110,44
013	Atténuations de charges (2)	20 000,00	0,00	56 088,05	56 088,05	56 088,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	470 000,00	0,00	457 372,07	457 372,07	457 372,07
73	Impôts et taxes (sauf 731)	434 785,00	0,00	434 757,00	434 757,00	434 757,00
731	Fiscalité locale	3 500 000,00	0,00	3 443 304,00	3 443 304,00	3 443 304,00
74	Dotations et participations (2)	805 264,00	0,00	847 491,56	847 491,56	847 491,56
75	Autres produits de gestion courante (2)	85 300,00	0,00	96 922,76	96 922,76	96 922,76
	Total des recettes de gestion des services	5 315 349,00	0,00	5 335 935,44	5 335 935,44	5 335 935,44
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	5 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes financières	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes réelles	5 320 349,00	0,00	5 336 935,44	5 336 935,44	5 336 935,44
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	60 000,00		49 175,00	49 175,00	49 175,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	60 000,00		49 175,00	49 175,00	49 175,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		409 580,21
				Total des recettes de fonctionnement cumulées		5 795 690,65

6.6.1.2 - Fiscalité

En 2026, les bases fiscales sont revalorisées nationalement à hauteur de 0.80 %, conformément aux hypothèses retenues par l'Etat. L'objectif de la municipalité est de maintenir les taux d'imposition sans augmentation en 2026.

Taxes	Taux	Bases imposition 2026	Produits attendus
Taxe foncière sur le bâti	30,86%	6 543 000 €	2 019 170 €
Taxe foncière sur le non bâti	49,10%	27 400 €	13 453 €
Taxe habitation	14,30%	119 200 €	17 046 €

Autres recettes fiscales

Autres contributions directes	1 500,00 €
Droits de mutation	200 000,00 €
Taxe sur la consommation finale électricité	105 000,00 €
Droits de place	11 135,00 €
Coefficient correcteur*	1 076 000,00 €
Total	1 393 635,00 €

* la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2001 par le transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le montant de la TFPB départementale transféré étant inférieur au montant de la taxe d'habitation perdue par la commune, un coefficient correcteur permet de neutraliser cet écart.

6.6.1.3 - La dotation globale forfaitaire (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR)

Comme indiqué la DGF baisse et même si la DSR est revalorisée, le montant des dotations globales subit une baisse conséquente en 2026.

Pour rappel, entre 2020 et 2025, les dotations perçues par la commune ont diminué, représentant une perte cumulée de 31 887 € soit 9.2 % impactant les finances communales.

Sur l'année 2026, le montant des dotations s'élève à 291 810 € (196 241 € de DGF et 95 569 € de DSR) représentant une perte de 41 738 € soit 12.5 % par rapport à 2025.

Sur la période 2020 à 2026, la perte cumulée affichée est de 73 625 €.

6.6.1.4 - Les taxes additionnelles aux droits de mutation à titre onéreux

Pour estimer le montant 2026, nous avons reconduit à iso le montant budgété en 2025 pour anticiper une relative stabilité sur ce poste de recettes.

6.6.1.5 - La dotation de solidarité communautaire (DSC)

L'article L5211-28-4 du code des collectivités territoriales prévoit l'obligation, pour la Métropole de Lyon, comme pour les communautés urbaines et autres métropoles, d'instituer une DSC au bénéfice des communes. Cette dotation est répartie librement par le Conseil de la Métropole selon des critères qui tiennent compte majoritairement, d'une part, de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de la collectivité, d'autre part, de l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant relevé sur le territoire de la Métropole. Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale. Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la DSC entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis par le Conseil de la Métropole.

Pour la Métropole de Lyon, les deux critères légaux représentent 50 % de l'enveloppe et les 50 % restants sont répartis entre cinq critères : flux des logements sociaux (5%), population couverte par le revenu de solidarité active (20%), capacité des structures accueillant des adultes en difficulté (10%) fraction de la surface communale située en périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (5%) et intéressement au développement économique (10%).

Pour 2026 le montant de la DSC perçue par la commune devrait s'élever à **407 785 €** (stable depuis 2020).

6.6.1.6 - Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement

La loi de finances 2026 prévoit le maintien de la prise en compte les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, l'entretien des réseaux ainsi que les droits d'utilisation de l'informatique en nuage en section de fonctionnement dans l'assiette d'éligibilité du FCTVA;

En 2025, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement s'est élevé à 21 652 €

En 2026, on l'estime à 16 329 €

6.6.1.7 - Les subventions

Le Bonus Territoire : versés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'aide au financement des modes d'accueil et de loisirs des enfants (Accueil de loisirs, crèches, relais petite enfance, coordination périscolaire).

La Prestation de service ordinaire (PSO) : La commune continuera à bénéficier de la PSO versée par la (CAF) pour l'accueil périscolaire et le Relais Petite Enfance (RPE).

Autres subventions : une recherche active de financements est menée en continu, notamment par la réponse à des appels à projets (fonds publics territoriaux, etc.) et par la sollicitation de contributions auprès de nos partenaires (mécénat, Métropole de Lyon, Région Auvergne-Rhône-Alpes, etc.). **Par prudence, ces financements, encore prévisionnel, ne sont pas intégrés au budget 2026.**

Pour chaque projet, la collectivité applique le principe du double levier : subventions et autofinancement.

6.6.2 - Section de fonctionnement – Les dépenses

La recherche d'équilibre entre maintien d'un service public qualitatif et maîtrise de l'évolution des dépenses

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		5 680 349,00	0,00	0,00	5 795 690,65	5 795 690,65	0,00	5 795 690,65	5 795 690,65
011	Charges à caractère général (3)	1 260 638,00	0,00	0,00	1 478 135,84	1 478 135,84	0,00	1 478 135,84	1 478 135,84
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 780 000,00	0,00		2 876 353,36	2 876 353,36		2 876 353,36	2 876 353,36
014	Atténuations de produits	273 000,00	0,00		241 278,00	241 278,00		241 278,00	241 278,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	443 506,00	0,00	0,00	434 144,42	434 144,42	0,00	434 144,42	434 144,42
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 757 144,00	0,00	0,00	5 029 911,62	5 029 911,62	0,00	5 029 911,62	5 029 911,62
66	Charges financières	110 045,00	0,00		88 515,09	88 515,09		88 515,09	88 515,09
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		15 500,00	15 500,00		15 500,00	15 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00			1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		115 045,00	0,00	0,00	105 015,09	105 015,09		105 015,09	105 015,09
Total des dépenses réelles		4 872 189,00	0,00	0,00	5 134 926,71	5 134 926,71	0,00	5 134 926,71	5 134 926,71
023	Virement à la section d'investissement	438 160,00			282 935,70	282 935,70		282 935,70	282 935,70
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	370 000,00			377 828,24	377 828,24		377 828,24	377 828,24
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		808 160,00			660 763,94	660 763,94		660 763,94	660 763,94
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									5 795 690,65

6.6.2.1 - Les charges de personnel

Elles représentent 49.60% des dépenses de fonctionnement budgétées en 2026 pour un montant de 2 876 353.36 €.

En 2026, le budget des charges de personnel sera impacté par plusieurs nouvelles mesures réglementaires (évolution de la CNRACL (+3 points), évolution du SMIC, prévisions des évolutions de carrière des agents (avancements d'échelon et de grade), augmentation des tranches A et B de l'Ircantec, mesures prises en faveur de la revalorisation du pouvoir d'achat des agents.

6.6.2.2 - Les charges à caractère général

Elles représentent 25.50% des dépenses de fonctionnement budgété sur 2026 pour un montant de 1 478 135.84 €.

Dans un environnement économique incertain, marqué par des tensions géopolitiques persistantes, la collectivité anticipe pour 2026 une progression de ses charges à caractère général (chapitre 011). Ce contexte continue d'exercer une pression à la hausse sur les coûts de l'énergie, des matières premières et, plus largement, sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Cette année verra également la charge supplémentaire liée à la location quinquennale du bassin de joutes. Dans ce cadre, la collectivité restera vigilante quant à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en veillant à préserver la qualité du service rendu.

6.6.2.3 - Les subventions et autres charges de gestion courante

- **Les subventions aux associations** : Une volonté de la municipalité de reconduire son soutien aux associations pour maintenir un important lien social sur le territoire
- **La subvention versée au budget du CCAS** : en 2026, le montant s'élève à 21 500 €
- **Le versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat**

6.6.2.4 - Les autres dépenses de fonctionnement

La contribution au Fonds de Participation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

: La contribution au FPIC de la commune est estimée à 55 000 € pour 2026.

Le versement de l'Attribution de compensation versée à la métropole de Lyon enregistré dans le budget 2026 est de 172 278 €

Le Dilico II : La commune n'est finalement pas concernée par le DILICO (voir ci-dessus 5.2.3 du rapport - Loi de finances 2026).

6.6.2.5 - Les Charges financières et gestion de la dette

Les charges financières des emprunts de la commune devraient diminuer légèrement en 2026 pour avoisiner les 88 515 €

6.7 - SECTION INVESTISSEMENT

6.7.1 - Section d'investissement - Les recettes

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 486 556,00	122 549,00	1 004 419,58	1 004 419,58	1 126 968,58
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	258 396,00	122 549,00	41 881,00	41 881,00	164 430,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		258 396,00	122 549,00	91 881,00	91 881,00	214 430,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00	0,00	82 874,64	82 874,64	82 874,64
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100 000,00	0,00	82 874,64	82 874,64	82 874,64
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		358 396,00	122 549,00	174 755,64	174 755,64	297 304,64
021	Virement de la section de fonctionnement	438 160,00		282 935,70	282 935,70	282 935,70
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	370 000,00		377 828,24	377 828,24	377 828,24
041	Opérations patrimoniales (6)	320 000,00		168 900,00	168 900,00	168 900,00
Total des recettes d'ordre		1 128 160,00		829 663,94	829 663,94	829 663,94

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 517 656,11

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées						1 644 624,69

Le budget primitif 2026 n'exclut pas le recours à un emprunt de 50 000 € inscrit à l'article 1641, afin de financer l'acquisition potentiel d'un utilitaire pour le service technique.

6.7.2 - Section investissement – Les dépenses

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	1 705 802,72	106 147,28	0,00	1 199 691,70	1 199 691,70	0,00	1 199 691,70	1 305 838,98
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	114 860,80	15 862,19	0,00	37 895,00	37 895,00	0,00	37 895,00	53 757,19
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	337 941,92	62 678,49	0,00	336 921,70	336 921,70	0,00	336 921,70	399 600,19
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	255 000,00	27 606,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 606,60
Total des dépenses d'équipement	707 802,72	106 147,28	0,00	374 816,70	374 816,70	0,00	374 816,70	480 963,98
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	618 000,00	0,00		606 800,00	606 800,00		606 800,00	606 800,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	618 000,00	0,00	0,00	606 800,00	606 800,00	0,00	606 800,00	606 800,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 325 802,72	106 147,28	0,00	981 616,70	981 616,70	0,00	981 616,70	1 087 763,98
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	60 000,00			49 175,00	49 175,00		49 175,00	49 175,00
041 Opérations patrimoniales (7)	320 000,00			168 900,00	168 900,00		168 900,00	168 900,00
Total des dépenses d'ordre	380 000,00			218 075,00	218 075,00		218 075,00	218 075,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								338 785,71
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 644 624,69

L'année 2026 est une année de préparation du Plan Pluriannuel d'Investissement (plan de mandat)

6.7.3 - Les autorisations de programme et crédits de paiement

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles des engagements. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

6.7.3.1 - APCP Aménagement sportifs des bords du Rhône

L'ensemble des travaux ayant été réalisés, il convient de clôturer l'APCP comme suit :

CLÔTURE AP/CP									
N° AP	Libellé	Montant AP			CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Total réalisé
		Initial	Révision	Total cumulé					
2020/01	Aménagement sportifs des bords du Rhône	678 351,81 €	0,00 €	678 351,81 €	9 882,00 €	412 410,90 €	211 058,91 €	39 135,55 €	672 487,36 €

6.7.3.2 - APCP Réaménagement du local des joutes

Il convient d'actualiser l'APCP telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous.

N° AP	Libellé	Montant AP			Total cumulé (CP antérieurs et mandaté)	CP 2025	Reste à Financer 2026	Recettes indicatives	
		Initial	Révision	Total cumulé					
2024/01	Réaménagement du local des joutes	180 000,00 €	37 681,20 €	217 681,20 €	7 681,20 €	186 204,23 €	23 795,77 €	FCTVA	35 708,42 €
								Subventions (région)	51 697,00 €
								Subvention CNR	70 000,00 €
								fonds propres	60 275,78 €
TOTAUX				217 681,20 €					217 681,20 €

6.7.3.3 - APCP Extension vidéoprotection

Il est prévu des travaux d'extension du réseau de vidéoprotection de la commune nécessitant l'ouverture d'une APCR (voir le tableau ci-dessous). Le projet concerne l'extension du réseau vers le Pôle enfance, ainsi que le secteur de la route de Lyon.

N° AP	Libellé	Montant AP			CP 2026	CP 2027
		Initial	Révision	Total cumulé		
2025/01	Extension vidéoprotection	74 954,72 €	0,00 €	74 954,72 €	58 615,58 €	16 339,14 €

6.7.4 - Les restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31 décembre 2025. L'état des restes à réaliser est établi au 31 décembre sur la base des engagements juridiques retracés dans la comptabilité d'engagement. Les restes à réaliser ne font pas l'objet d'un vote.

Etat des restes à réaliser au 31 décembre 2025.

Recettes d'investissement		
1321	Subv non transf. Etat	41 881,00 €
1322	Subv non transf. Région	64 572,00 €
1351	Subv non transf. GFP de rattachement	16 096,00 €
Total		122 549,00 €

Dépenses d'investissement		
2051	Concessions et droits similaires	15 862,19 €
2111	Terrains nus	29 650,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	24 587,93 €
21838	Autres matériels informatiques	648,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	7 792,56 €
2313	Constructions en cours	27 606,60 €
Total		106 147,28 €

6.7.5 - Les nouveaux investissements 2026

Projets		Montant
Accessibilité - Mise aux normes des bâtiments		
	Réhabilitation/Maintenance des bâtiments divers	83 506.47 €
	Locaux associatifs	20 400.01 €
Développement durable		
	Relamping	4 900.00 €
	Isolation phonique salle musique	12 000.00 €
Voiries communales		10 230.00 €

Projets		Montant
Sécurisation de la Commune :		
	Sécurisation et vidéoprotection	78 182.34 €
	Mise aux normes des alarmes	6 000.00 €
	Sécurisation des bâtiments	11 100.00 €
Etudes		13 500,00€
Achat foncier		1 000.00 €

Projets		Montant
Informatique :		
	Logiciels divers	28 295,00 €
	Matériels	6 000,00 €
	Tableaux interactifs écoles	12 100,00 €
Matériel et mobilier		
	Matériel et mobilier pôle enfance	23 016.00 €
	Matériel service technique	12 000.00 €
	Mobilier et matériel pour divers services	2 586.89 €
	Matériel roulant	50 000.00 €